



Organisation d'une soirée privée

Par **Bibabo**, le **09/12/2016** à **04:49**

Bonjour,

Le nouvel an approche et j'aimerais organiser une soirée privée dans mon établissement licence 4. J'ai lu la réglementation préfectorale qui autorise l'ouverture des débits de boissons dans la nuit du 31/12 au 01/01.

Voilà, j'aimerais simplement savoir quelle démarche juridique sont à faire pour organiser une soirée privée dans un établissement public ? Droit d'entrée ? Dérogations ?

L'accès à l'établissement ne se fera que par invitation.

En espérant trouver une réponse,

Vous remerciant par avance.

Par **Bibabo**, le **09/12/2016** à **14:39**

Oui c'est un bar

Par **Bibabo**, le **09/12/2016** à **15:50**

Merci pour votre réponse.

Mais la nuit du 31 Décembre dans mon département il n'y a pas d'heure légale, nous pouvons rester ouvert toute la nuit.

Ma question porte sur le fait que je souhaite organiser une soirée privée.

Par **joss38**, le **09/12/2016** à **16:40**

bonsoir. du moment que vous avez l'accord pour l'ouverture tardive, je ne vois pas de problème. j'ai eu un bar dans lequel j'ai fait des soirées privées. quand un client non invité voulait entrer, on lui expliquait poliment que le bar était exceptionnellement fermé au public. c'est sûr que certains n'étaient pas contents mais on n'a jamais eu de problème.

Par **Bibabo**, le **10/12/2016** à **04:14**

Merci beaucoup pour vos réponses.
Vous m'avez bien éclairé.
Et merci pour les différentes mise en garde !
A bientôt.